

2 Politique

Dialogue politique

Vers une révision de la Constitution ?

J. KOMBILE MOUSSA-VOU

Akanda/Gabon

La traduction en actes de certaines décisions issues des assises d'Angondjé pourrait nécessiter la modification de la Loi fondamentale.

A entendre certaines décisions qui pourraient être prises au Dialogue politique, il est fort probable qu'intervienne, à l'issue de ces assises, une révision de la Loi fondamentale. Du moins, certaines de ses dispositions relatives notamment au mode de scrutin en cours pour les élections politiques, la limitation du mandat présidentiel, les compétences de la Cour constitutionnelle en matière électorale, la durée



Photo : Bandoma

Norbert Ngoua Mezui, porte-parole de l'opposition.

des mandats des élus nationaux et locaux, etc. Ceci est d'autant plus plausible que, au sein de la commission "La réforme des institutions et la consolidation de l'État de droit", ces thématiques constituent la trame des échanges entre les représentants de la majorité et

de l'opposition. Pour preuve, hier, au cours d'un échange avec la presse, au stade d'Angondjé, les porte-paroles respectifs des deux camps de cette commission, Henri-Hugues Ebinda Bessacque, et Norbert Ngoua Mezui, ont laissé entendre que, à coup



Photo : Bandoma

Vue partielle de la commission " La réforme des institutions et la consolidation de l'Etat de droit".

d'arguments et contre-arguments, les représentants de la majorité et de l'opposition s'affairent à trouver des décisions consensuelles sur l'ensemble des problématiques débattues au cours de leurs travaux. Tout naturellement, la traduction de leur volonté en

actes impersonnels et opposables pourrait se traduire également par l'adoption des textes législatifs et réglementaires (décrets, arrêtés et décisions). Ce qui, en outre, leur confèrera un caractère obligatoire. Étant entendu que, conformément aux résolu-

tions du Comité ad hoc paritaire chargé de préparer le Dialogue politique, la majorité et l'opposition se sont engagées à respecter les Actes du Dialogue national et à tout mettre en œuvre en vue de leur application. Et à élaborer, à l'issue des assises d'Angondjé, un cadre de suivi paritaire et un chronogramme de leur mise en œuvre dans les meilleurs délais.

Dans l'hypothèse d'une révision de certaines dispositions de la Constitution, d'aucuns s'accordent à dire qu'elle pourrait revêtir plusieurs formes. Mais que les plus appropriées seraient les projets ou propositions de loi, vu que, selon eux, le Parti démocratique gabonais (PDG) dispose d'une large majorité au Parlement.

Pour ou contre la réduction du nombre des institutions

Un débat plutôt ouvert

ONDOUBA'NTSIBAH

Libreville/Gabon

Au regard du contenu des interventions lors de la phase citoyenne du Dialogue politique, notamment en ce qui concerne la commission "Réformes des institutions et consolidation de l'Etat de droit démocratique", plusieurs propositions ont été faites s'agissant des institutions actuelles. Certaines allant dans le sens d'en supprimer quelques-unes ; d'autres non. Il reviendra donc aux participants à la phase politique de décider.

LE bureau du Dialogue politique s'était voulu rassurant quant à la suite à donner aux propositions faites par les participants à la phase citoyenne. Lesquelles sont contenues dans un rapport. De ce point de vue, il apparaît évident que les débats au niveau de la phase politique, toujours en cours au stade d'Angondjé, reviendront sur plusieurs suggestions faites par la société civile et les "personnalités non parties prenantes".



Photo : Julie Ngumbi

Certaines concernaient l'avenir des institutions. Cette question est de la compétence de la commission "Réformes des institutions et consolidation de l'Etat de droit démocratique". On se souvient de ce que les participants à la phase précédente avaient traité des cas de la présidence de la République, de la Cour constitutionnelle, du Sénat, de l'Assemblée nationale, du Conseil national de la Communication (CNC), du Conseil économique et social (CES), du Conseil national de la Démocratie (CND),

et de la Médiature de la République. Dans l'ensemble, les propositions ont tourné autour de deux axes : la réforme et/ou la suppression pure et simple. Dans la seconde catégorie, la phase citoyenne a mis la vice-présidence de la République et la Médiature de la République. D'aucuns ont proposé que la vice-présidence de la République, qui n'a pas été promue depuis 2009, soit simplement supprimée. D'autres, la modification de la Constitution pour faire en sorte que, à défaut de la suppression de la fonction, son occupant



Photo : Wilfried Mbinah

Me Séraphin Ndaot, l'un des coprésidents de la commission "Réformes des institutions et de la consolidation de l'Etat de droit démocratique" également pour le compte de la majorité.

soit élu en même temps que le président de la République, de sorte qu'en cas de vacance de pouvoir, le vice-président remplace le président. Quant à la Médiature de la République, les participants ont souhaité que cette institution, qui malheureusement semble avoir du mal à occuper réellement la place qui devrait être la sienne, fusionne avec le Conseil national de la Démocratie. Ce qui devrait renforcer ses compétences en lui associant celles de la Médiature. Même si, dans une certaine

mesure, d'autres participants ont souhaité également sa suppression... Dans la catégorie des institutions à réformer simplement, on peut citer la Cour constitutionnelle dont les participants à la phase citoyenne ont suggéré des modifications sur le mode de désignation des membres, leurs mandats, et ses missions en proposant que "la question des élections lui soit retirée". La réforme du CNC devrait l'ouvrir aux organes de presse privés et aux représentants de l'opposition. De même, les participants ont proposé que

son président soit désormais élu par les conseillers membres. S'agissant du CES, les propositions ont tourné autour des ses missions, en y associant les questions environnementales ; le nombre de ses membres qui passerait de 99 à 110. Tout comme la durée de ses sessions (de 15 à 25 jours). Toujours dans cette catégorie, les participants à la phase citoyenne ont, entre autres, proposé que les élus de l'Assemblée nationale disposent désormais d'un mandat de cinq ans renouvelable une fois. Idem pour les membres du Sénat...

La question que l'on est en droit de se poser ici, au moment où la phase politique est entrée dans les discussions relatives à tous ses sujets déjà abordés par la société civile et les personnalités "non parties prenantes", est celle savoir vers quoi tendront les conclusions issues de ces négociations ? Car, au stade de la phase citoyenne, le débat autour de la réduction, ou non, des institutions était resté plutôt ouvert.

Coulisses

• **Un participant en babouche**



Photo : DR

Pendant que la tenue vestimentaire des participants aux assises d'Angondjé semble faire débat, au regard du nombre de cas répertoriés, hier encore, un participant s'est illustré en venant aux travaux en babouche !

• **A la caisse depuis hier**

Alors que d'aucuns exprimaient leur impatience quant au paiement des perdiems, le passage à la caisse était déjà effectif depuis avant-hier en soirée. On note néanmoins un mutisme total à ce sujet. Comme quoi, l'argent n'aime pas le

bruit !

• **Que font les facilitateurs ?**

Depuis l'ouverture du Dialogue politique, nombreux sont ceux qui s'interrogent sur le rôle des facilitateurs. En clair, à quel moment interviennent-ils dans les débats pour rapprocher les différentes vues ? Certaines indiscretions laissent entendre qu'ils pourraient intervenir en coulisses au moment où les discussions se font très houleuses. Sauf à croire que depuis lors, les deux délégations n'ont pas encore eu besoin de leurs services...

• **Une journée plutôt calme**

A la différence des premières semaines, le calme est palpable au stade d'Angondjé, alors qu'on s'achemine vers la fin des travaux. Ce qui semble vouloir dire que les grandes manœuvres sont en train de s'opérer. Surtout lorsqu'on sait que parmi les négociateurs actuels, figurent des personnalités habituées à ce genre de joutes, où elles finissent par avoir le dessus en prenant les autres à l'usure.